



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

**Avis d'enquête publique**  
**préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'institution des périmètres de protection**  
**d'un captage d'eau dénommé « Pontous » sur la commune de Villeneuve-sur-Lot**

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Villeneuve-sur-Lot **du lundi 13 juin 2016 inclus au mardi 28 juin 2016 inclus.**

Elle porte sur la déclaration d'utilité publique pour l'institution des périmètres de protection d'un captage d'eau dénommé « Pontous » sur la commune de Villeneuve-sur-Lot

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposées en mairie de Villeneuve-sur-Lot, pendant **16 jours, du lundi 13 juin 2016 inclus au mardi 28 juin 2016 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Villeneuve-sur-Lot  
A l'attention de M. le commissaire enquêteur  
Boulevard de la République  
47307 Villeneuve-sur-Lot Cedex

Monsieur René GAMBART, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Lundi 13 juin 2016 de 9h à 12h, Mairie de Villeneuve-sur-Lot.
- Mardi 21 juin 2016 de 14h à 17h, Mairie de Villeneuve-sur-Lot.
- Mardi 28 juin 2016 de 14h à 17h, Mairie de Villeneuve-sur-Lot.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Villeneuve-sur-Lot ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande de déclaration d'utilité publique, par arrêté de DUP ou de refus, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Boulevard de la République 47307 Villeneuve-sur-Lot Cedex.

Agen, le **25 MAI 2016**

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général

  
Jacques RANCHERE